



COMMUNE DE BENDORF

Collectivité Européenne d'Alsace

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 5 DECEMBRE 2024

Le 5 décembre 2024, le Conseil Municipal de la commune de Bendorf dûment convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni à 19h30 à la mairie sous la présidence de Monsieur ANTONY Antoine, Maire.

Présents : (11)

ANTONY Antoine, ANTONY Christophe, BAYSANG Sylviane, BOETSCH Stéphane, MISSLIN Sébastien, SEILLER Julien, EMMRICH Brigitte, BRISSINGER Rémy, STEHLIN MATHIEU, STEHLIN DIDIER, ZURBUCH Damien

Excusé et ont donné procuration de vote : (0)

Excusé sans représentation : (0)

Non excusé : (0)

Désignation comme secrétaire de séance : ANTONY Christophe

M. le Maire constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2024 (D2024/051)
2. ONF
 - 2.1 Annulation délibération 2024/042 (D2024/052)
 - 2.2 Prix de vente du bois 2025 (D2024/053)
 - 2.3 Programme d'actions et prévision de coupes 2025 (D2024/054)
 - 2.4 Etat d'assiette 2026 (D2024/055)
- 5 Camping – Affectation du terrain (D2024/056)
- 6 Population – Recensement de la population 2025 : rémunération de l'agent recenseur (D2024/57)
- 7 Travaux – Voirie : création de trottoir (D2024/058)
- 8 Urbanisme – dossiers en cours
- 9 Divers
- 10 Urbanisme – dossiers en cours
- 11 Divers

<p>1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2024 D2024/051</p>
--

Le procès-verbal des délibérations du 8 novembre 2024 a été transmis à tous les membres. Il est approuvé à l'unanimité.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2. ONF**2.1 Annulation délibération 2024-042**

D2024/052

Monsieur le Maire propose au conseil d'annuler la délibération 2024-042 car le taux de TVA a augmenté et est passé de 10% à 20%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

➤ **DECIDE** d'annuler la délibération 2024-042

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2. ONF**2.2 Prix de vente du bois 2025**

D2024/053

Monsieur le Maire propose au conseil de ne pas changer le prix de vente du bois 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

➤ **DECIDE** de fixer le prix de vente du bois à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| - <u>Bois d'affouage</u> | 55 € le stère |
| - <u>Bois hors affouage</u> | 65 € le stère + TVA de 20% |
| - <u>Bois sur pied aux particuliers</u> | 25 € le stère + TVA de 20% |

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2. ONF

2.3 Programme d'action et prévision de coupes 2025

D2024/054

Le Maire présente le programme d'actions 2025 et le tableau de programmation des coupes 2025 :

Office National des Forêts	Destinataire		
AGENCE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN UT JURA ALSACIEN 38, rue du Château 68480 FERRETTE Tél :	Monsieur le Maire COMMUNE de BENDORF 2 RUE DE LA CHAPELLE 68480 BENDORF		
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF). Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).			
DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE			
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire Localisation : Parcelles 17, 20, 2	500,00	MLI	
Sous-total			590,00 € HT
TRAVAUX SYLVICOLES			
<input type="checkbox"/> Toilettage après exploitation Localisation : 17.i, 2.a, 4.a	3,00	HA	
<input type="checkbox"/> Intervention en futaie irrégulière Localisation : 17.i	1,00	HA	
<input type="checkbox"/> Première éclaircie non commercialisable Localisation : 11.a, 2.a, 5.a	3,50	HA	
Sous-total			4 790,00 € HT
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE			
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de piste/chemin Localisation : Parcelle 13	1 000,00	KM	
Sous-total			2 330,00 € HT
			Total : 7 710,00 € HT

Tableau de programmation des coupes 2025

1a - RECOLTE DES BOIS

		Estimé (m ³)
Bois façonnés	Bois d'œuvre feuillus	150 m ³
	Bois d'œuvre résineux + bois d'industrie long/bois de feu	1100 m ³
	Dont produits accidentels	200 m ³
	Dont volume pour bois de chauffage	168 m ³
Stères	Façonnage de stères	240 st
Bois non façonnés	vente sur pied (m ³)	0 m ³
	Dont produits accidentels	0 m ³
	Fond de coupes	100 m ³
Total m³		1350 m³

récolte à l'hectare (m³/ha) :

5

1b - RECETTES D'EXPLOITATION

	Estimé (€)
Recettes bois façonnés	65 000 €
Recettes bois sur pied	3 750 €
Total recettes (HT)	68 750 €

prix de vente moyen (€/m³) :

51

1c - DEPENSES D'EXPLOITATION

	Estimé (€)
Abattage et façonnage	18 500 €
Débardage et câblage	12 500 €
Façonnage de stères de bois de chauffage	6 240 €
Exploitation mécanisée (abattage et débardage)	7 000 €
Transport de grumes vers place de dépôt (Volume m ³)	0 m ³
Transport de grumes vers place de dépôt (montant en €)	0 €
Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt (Heures)	6 h
Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt (montant en €)	500 €
Honoraires sur assistance technique	3 750 €

Honoraires gestion MO (5%) - EPI - cotisation CAAA (5%)	0 €
Autre dépense	0 €
Total dépenses (HT)	48 490 €
Solde d'exploitation (recettes - dépenses)	20 260 €

L'ensemble des produits résineux sera vendu en contrat à l'exception des plus beaux produits qui seront présentés en vente par adjudication.
Les feuillus de qualité courante seront vendus en contrat, la belle qualité sera systématiquement présentée en vente par adjudication.

II - TRAVAUX PATRIMONIAUX (total investissement et fonctionnement - € HT)

	Estimé
Maintenance	500 €
Sylviculture	4 100 €
Infrastructure courante	2 000 €
Infrastructure subventionnée	0 €
Protection contre les dégâts de gibier	0 €
Accueil du public-paysage-propreté+a.noël	0 €
Cynégétique	0 €
Travaux DFCI	0 €
Autres travaux	0 €
Honoraires sur assistance technique	858 €
Honoraires gestion MO (5%) - EPI - cotisation CAAA (5%)	0 €
Total général travaux (HT)	7 458 €

total par hectare : 27

III - BILAN FINAL

RECETTES	Estimé
Bois	68 750
Stock actuel	0
Subvention	0
Total général (HT)	68 750

total par hectare : 250

DEPENSES	Estimé
Exploitation	48 490
Travaux	7 458
Total général (HT)	55 948

total par hectare : 203

ESTIMATION SOLDE : RECETTES - DEPENSES =	12 802 €
---	-----------------

soit solde à l'hectare 46 €

Recette nette prévisionnelle : 12802 €HT

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- ➔ Valide le programme d'actions et les prévisions de coupes 2025, pour une recette nette prévisionnelle de 12802 €HT. Les dépenses et recettes présentées seront intégrées au budget 2025.
- ➔ Autorise le maire à signer les devis correspondant à ces prévisions.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2. ONF

2.4 Etat d'assiette 2026

D2024/055

Monsieur le Maire présente l'Etat d'Assiette 2026 des coupes de bois élaboré par l'ONF en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler.

Après avoir pris connaissance de l'état,

Le conseil municipal :

→ valide la proposition suivante :

Coupes de l'aménagement												
Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Contre-décision	Contre-décision - Année	Mode dévolution produits
BENDORF	10	10,10	2026	2026			Irégulière	10,10	27			BF
BENDORF	4	6,21	2026	2026			Régénération indifférenciée	6,21	36			BF
BENDORF	8	13,59	2026	2026		ONF-CR - Raison sylvicole- Compression non terminée	Amélioration indifférenciée	12,00	46			BF
BENDORF	13	10,61	2026	2026		ONF-CR - Raison sylvicole- Compression non terminée	Amélioration indifférenciée	8,04	18			BF
BENDORF	22	6,09	2025	2026		ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte	Irégulière	6,09	25			BF

→ Autorise le maire à signer les documents y afférant.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

3. Camping – Affectation du terrain en cas de dénonciation du bail par l'association Camping Caravaning Club d'Alsace

D2024/056

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les conditions actuelles de location du terrain du camping :

Un contrat de bail conclu entre la commune, propriétaire du terrain, et l'association Camping Caravaning Club d'Alsace en 2012 pour une durée de 25 années soit jusqu'en 2037.

Ce dernier n'inclut pas de possibilité de résiliation de bail avant 2037 pour l'association gestionnaire et précise que le locataire ne pourra céder son droit au bail ou sous-louer sans le consentement écrit du bailleur.

La Commune de Bendorf a été contactée au début de l'année 2024 par une personne se présentant comme futur repreneur du Camping.

Après un rendez-vous en mairie avec la Présidente de l'association gérant le camping, Monsieur Munck, agent immobilier, le couple candidat à une reprise du bail de location du camping et Monsieur le Maire, nous recevons deux courriers en mairie :

- L'un du couple candidat le 15 avril nous faisant part de leur souhait de reprise du bail de location ;
- L'un de la Présidente de l'Association Camping Caravaning Club d'Alsace, Madame Brogly, le 17 avril nous faisant part de sa décision de céder le bail actuel.

La Commune de Bendorf a alors répondu le 22 avril par courrier que l'une des clauses du bail énonçait que le locataire « ne pourra céder son droit au présent bail ou sous-louer sans le consentement écrit

du bailleur ». Il a par ailleurs été précisé qu'en cas de dénonciation du bail, le choix d'un nouveau locataire appartiendrait à la Commune.

Après un échange de courriers entre les avocats des deux parties, un rendez-vous a été convenu le 27 novembre dernier en mairie.

Lors de ce rendez-vous l'association Camping Caravaning Club d'Alsace a rappelé son impossibilité à poursuivre son activité avant l'ouverture prochaine du Camping au printemps 2025.

L'avocate de la Commune de Bendorf a rappelé que le bail actuel courrait jusqu'à 2037 et ne prévoyait pas de possibilité de résiliation mais qu'avec l'accord des deux parties une résiliation pourrait être envisagée.

Toutefois l'association a fait part de deux souhaits en cas de résiliation :

- Un engagement de la commune d'une reprise de 50 résidents par le futur repreneur ;
- Pouvoir engager des travaux afin d'aménager une route interne pour améliorer les conditions de desserte des résidents.

La Commune ne s'est pas prononcée sur ces souhaits lors de la réunion.

Durant cette réunion, l'avocate de la Commune de Bendorf a alerté Monsieur le Maire sur le fait que l'acceptation des conditions formulées par l'Association Camping Caravaning Club d'Alsace aurait pour conséquence d'impliquer la Commune de Bendorf dans la gestion du Camping alors qu'elle souhaite rester simple propriétaire du terrain. Elle a par ailleurs insisté sur le fait que cette ingérence dans la gestion du Camping nécessiterait la mise en place d'une procédure lourde de marché public et non plus un simple appel à projets.

Monsieur le Maire a ensuite informé les conseillers que deux candidatures avaient d'ores et déjà été formalisées et envoyées à la commune.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

Qu'en cas de dénonciation du bail par l'Association Camping Caravaning :

- Le terrain où se situe actuellement le Camping ne sera pas mis en vente ;
- La résiliation du bail actuellement en cours sera acceptée sans condition ;
- Un appel à projets mettant en concurrence divers candidats pour la signature d'un nouveau bail de location sera lancé.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**4. Population – Recensement de la population 2025 : rémunération de l'agent recenseur
D2024/057**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, la commune de Bendorf est chargée d'organiser en 2025 les opérations de recensement de la population.

A ce titre, il est proposé au Conseil de fixer la rémunération forfaitaire de l'agent recenseur pour la période de recensement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

D'attribuer un montant forfaitaire de 750 € net à l'agent recenseur.

Transmise au Représentant de l'État le : 11/12/2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg, situé 31 Avenue de la Paix, 67000 STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

5. Voirie – Travaux : création de trottoir

D2024/058

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de la création d'un trottoir rue de Ferrette afin d'assurer la sécurité des habitants. Il les informe également que cette création de trottoir est éligible à une subvention de la Collectivité européenne d'Alsace.

Monsieur le Maire présente deux devis concernant cette création de trottoir au Conseil municipal :

- Devis de la société Encer :

Designation	Quantité	Unité	Prix net	Total H.T.	T.V.A
CREATION DE TROTTOIR RUE DE FERRETTE					
Installation et signalisation de chantier par feux tricolores	1,00	FFT	750,00	750,00	20,00
Découpe d'enrobé à la scie 120 ml du coté droit le lo,g de la route 9 ml au niveau de 'entrée existante 2 x 5 ml a l'entrée de la rue du Forst	139,00	ML	6,00	834,00	20,00
Décroutage d'enrobé, évacuation : - la partie entre la bordures et la route - l'entrée des deux maisons sur 1.50 ml de largeur	56,00	M2	12,50	700,00	20,00
Terrassement sur 50 cm des futurs trottoirs sur 1.50 ml de largeur les déblais évacués à la décharge du village , remblais en TV ou Recyclé, nivellement et compactage 100 ml x 1.70 de largeur	170,00	M2	30,00	5 100,00	20,00
Fourniture et pose y compris fouille, de: Tuyaux PVC 0/250	50,00	ML	65,00	3 250,00	20,00
Tabouret syphon avec grille fonte	3,00	U	550,00	1 650,00	20,00
Fourniture et pose sur lit de béton de:					
Bordure AC2 le long de la route 120 ml du coté droit 2 x 5 ml entrée de la rue du Forst	139,00	ML	45,00	6 255,00	20,00
Bordure P1 a l'arrière du trottoir 91.50 ml coté gauche	91,50	ML	35,00	3 202,50	20,00
Simple file pavés granit à l'entrée des deux cour	9,00	ML	42,50	382,50	20,00
Mise à niveau de tampon de regard	2,00	U	100,00	200,00	20,00
Préparation pour pose enrobé 139 x 0.30 cm sur la route 100 ml x 1.50 ml sur trottoir	192,00	M2	7,00	1 344,00	20,00
Enrobé manuel granulométrie de 0/8 ou 0/10 dosé à 130 kg/m2, cylindrage et damage.	192,00	M2	28,50	5 472,00	20,00
Total H.T.				29 140,00 €	
Total T.V.A.				5 828,00 €	
Total T.T.C.				34 968,00 €	

- Devis de la société DCGM Bruetschy :

Ref.	Désignation	Unité	Qté	P.U. HT	Montant HT
25	Installation + Signalisation de chantier + demande DICT	U	1,000	650,00	650,00
20010	Découpe des enrobés à la disquieuse	ml	141,000	6,50	916,50
20020	Chargement et évacuation des enrobés	m²	54,000	7,10	383,40
10010	Terrassement à 60 cm de profondeur, évacuation des déblais à la décharge communale, encaissement avec du gravier tout-venant ou recyclé	m²	233,000	36,40	8 481,20
10050	Terrassement en tranchée pour pose de collecteur profondeur 1.00 m, évacuation des déblais à la décharge communale	ml	76,000	25,00	1 900,00
60270	Percement et scellement de regard	U	1,000	135,00	135,00
60341	Franchissement de gaine	U	3,000	140,00	420,00
60030	Fourniture et pose de Siphon diam 400 avec grille en fonte type marché commun	U	3,000	545,00	1 635,00
30060	Fourniture et pose de PVC diam 250 CR 8 y compris enrobage avec gravillons 3/8	ml	70,000	48,00	3 360,00
30060	Fourniture et pose de PVC diam 200 CR 8 y compris enrobage avec gravillons 3/8	ml	6,000	42,00	252,00
30084	Fourniture et pose de Y PVC diam 250	U	3,000	145,00	435,00
30082	Fourniture et pose de coude PVC diam 200	U	6,000	35,00	210,00
62	Fourniture, transport et mise en place de tout-venant calcaire pour remblaiement des tranchées, y compris compactage par couche	m³	50,000	50,00	2 500,00
60560	Fourniture et pose de bordure béton type AC2	ml	125,000	58,00	7 250,00
60550	Fourniture et pose de bordurettes type P1	ml	87,500	38,00	3 325,00
60410	Fourniture et pose de pavés Granit 10/10 sciée flammée pour l'entrée	ml	9,000	70,00	630,00
80025	Préparation du tout-venant, compactage et mise en place d'une couche de gravier concassé pour la mise en forme	m²	170,500	8,50	1 449,25
80055	Fourniture et pose d'une couche de matières enrobés 0/6 à raison de 125 Kgs/M2	m²	133,000	30,00	3 990,00
80070	Fourniture et pose d'une couche de matières enrobées noires 0/10 à raison de 154 Kgs/M2 largeur 30 cm devant bordure	m²	37,500	35,00	1 312,50
80091	Traitement du joint à l'émulsion liquide	ml	141,000	2,50	352,50
04001	Reprise des terres stockées et remblaiement derrière les bordurettes	ml	117,500	8,00	940,00
D	INFO A la fin des travaux, il sera procédé au métré contradictoire qui servira de base à la facturation.				

Total HT	40 527,35
Total TVA	8 105,47
Total TTC	48 632,82
NET A PAYER	48 632,82

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de confier la réalisation des travaux à la société Encer en raison du différentiel de montant entre les deux devis.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

11. Urbanisme – dossiers en cours

Le Maire présente les dossiers d'urbanisme en cours :

- DP 068025 24 E0006 BLOCH Didier → construction d'un abris de Jardin

12. Divers

Distribution des colis de Noël par les conseillers

Aménagement Ancienne mairie

Creusement pour ossuaire

Le secrétaire de séance
Christophe ANTONY



Le Maire
Antoine ANTONY

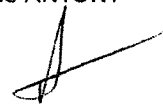


TABLEAU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024

Délibérations - Ordre du Jour – Objet	Décision	Délibération
1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2024	Approuvée	2024/051
2.1 Annulation délibération 2024-042	Approuvée	2024/052
2.2 Prix de vente du bois 2025	Approuvée	2024/053
2.3 Programme d'action et prévision de coupes 2025	Approuvée	2024/054
2.4 Etat d'assiette 2026	Approuvée	2024/055
3. Camping – Affectation du terrain en cas de dénonciation du bail par l'association Camping Caravaning Club d'Alsace	Approuvée	2024/056
4. Population – Recensement de la population 2025 : rémunération de l'agent recenseur	Approuvée	2024/057
5. Voirie – Travaux : création de trottoir	Approuvée	2024/058

Le secrétaire de séance
Christophe ANTONY



Le Maire
Antoine ANTONY